

La semaine de travail en quatre jours va-t-elle être généralisée dans les Administrations Territoriales ?

Le Premier Ministre vient d'annoncer qu'un séminaire gouvernemental « dédié à la question du travail » pour lancer notamment les expérimentations de la semaine en quatre jours dans les Administrations, se tiendra mi-mars.

La proposition de loi n° 2065 vise à instaurer la semaine de quatre jours pour les bénévoles, elle est en cours d'examen par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Si elle est adoptée par les deux assemblées en l'état, elle modifiera en profondeur l'organisation du temps de travail.

Son article 1^{er} ouvre à tout salarié exerçant en parallèle de son activité professionnelle des activités bénévoles ou de volontariat au sein d'une association ou au sein d'une fondation reconnue d'utilité publique, un droit opposable à bénéficier d'un aménagement de son temps de travail pour l'exercice de ses fonctions bénévoles.

Son article 2 ouvre les mêmes droits pour les agents publics, dans le respect de la continuité du service public – l'employeur public pouvant par ce motif refuser cette demande.

Les expérimentations autour de la semaine de quatre jours se multiplient ces dernières années chez les employeurs publics locaux (communauté de communes du terroir de Caux, commune de Saint-Étienne-du-Rouvray, métropole de Lyon) à l'instar de qui a été fait à l'Urssaf de Picardie et par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

Au niveau national, l'organisation d'un temps de travail sur quatre jours est plébiscitée par les agents publics qui expriment une très forte demande de réaménagement du temps de travail. Ainsi, toutes catégories hiérarchiques confondues (A, B ou C), près de trois quarts des répondants à une grande enquête nationale menée en 2023 (72,6%) se disent intéressés par une réorganisation de leur temps de travail, et notamment par la mise en place de la semaine de 35 heures de travail sur quatre jours.

Cette organisation favorise en particulier l'égalité femmes-hommes au travail car elle permet à des personnes qui étaient jusqu'à présent à temps partiel à pouvoir reprendre un temps plein. Ce point est particulièrement intéressant parce que ce sont principalement des femmes - sur qui repose la charge des enfants - qui sont à temps partiel. La semaine de quatre jours permet d'augmenter leur pouvoir d'achat par une reprise d'activité à taux plein. De leur côté, les pères de famille peuvent davantage s'investir dans l'éducation de leurs enfants et autres tâches ménagères, puisqu'ils auront plus de temps pour eux.

Les employeurs publics territoriaux commencent à s'intéresser à la semaine de quatre jours pour en particulier améliorer la qualité de vie de ses agents, répondre à un déficit d'attractivité et faire baisser l'absentéisme.



Proposition de loi n°2065

Présentation de l'Assemblée nationale, du palais Bourbon, de ses membres (députés), de son fonctionnement et de son actualité : agenda, travaux en cours (amendements, rapports, commissions, lois) ...

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2>

